



www.angaev.fr



Mai 2021

N° 2021 – 05

Sommaire : Confinements à répétition et impact du milieu naturel sur la santé ; Une pollution maritime près des plages de la Réserve et de Coco Beach ? ; La navette prend du retard ; Le journal *Le Marin* consacre un dossier à la Corsica-Sardinia Ferries (navires jaunes) ; La Baie des Anges perdus ; Les Conventions internationales sur le droit de la mer ; Les juges et l'environnement ; Grâce à la recherche et au développement, les moteurs des bateaux peuvent être moins polluants ; Le testament d'Alain Bombard.

Confinements à répétition et impact du milieu naturel sur la santé

Les confinements successifs ont permis de constater par les scientifiques et les médecins l'impact de la Nature sur le bien-être et la santé des humains. En effet, durant ces périodes confinées, 69% des Français ont souffert du manque d'accès aux espaces verts. En réalité, nous aurions une capacité innée à la contemplation d'un paysage naturel qui apporte le calme alors que l'activité cérébrale augmente avec les paysages urbains. Selon les chercheurs des universités d'Exeter et d'Askoria, regarder un espace naturel détourne le cerveau des éléments stressants et apporte un bien-être équivalent à 1/3 de celui d'une participation à un mariage. Cela se traduit par une baisse de la pression artérielle, par une régulation de l'activité cardiaque et une baisse de glucose dans le sang. L'article décrivant les mécanismes psychologiques en jeu dans les rapports entre l'homme et la nature rédigé par Alexandra Pihen dans le *Science & Vie* n°1241 de février 2021 est passionnant.

Une pollution maritime près des plages de la Réserve et de Coco Beach ?

Le 30 mai, nous avons reçu un message électronique de l'un de nos adhérents signalant, que ce jour là, vers 13h/13h15 devant la plage du Club Nautique, il avait constaté, nageant « *sous l'eau [...] de petites plaques huile noires en nombre inhabituel* » durant les manœuvres du Pascal Lota de la Corsica Ferries. Cela ne veut pas dire que ces plaques de pollution proviennent de ce navire, mais il faudrait connaître l'origine de ce phénomène pour éviter sa répétition.



La navette prend du retard

D'après le Nice matin du 1^{er} juin, la navette maritime entre Nice et Monaco (Cap d'Ail) prend du retard, l'attribution du marché n'a pu se faire et il faudra certainement attendre janvier 2022 pour en savoir plus.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@angaev.fr



www.angaev.fr



Le journal Le Marin consacre un dossier à la Corsica-Sardinia Ferries (navires jaunes)



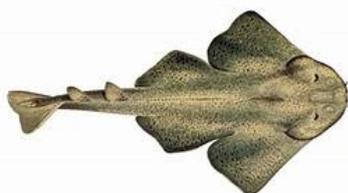
Le journaliste Thibaud Teillard a réalisé un dossier complet de six pages relatif au modèle économique porté par la Corsica-Sardinia Ferries et aux réseaux maritimes reliant les ports de la région Sud-PACA à ceux de la Corse paru dans le journal **Le Marin** du 29 avril 2021. Le lecteur apprend de la sorte que la compagnie aux navires jaunes est née en 1968, qu'elle détient 75% du marché entre la France et la Corse tout en desservant la Sardaigne, la Sicile et les Baléares. Chaque année près de deux millions de passagers prennent les ferries de la Corsica pour se rendre de la métropole sur l'île de Beauté. L'un des problèmes soulevés par le journaliste reste celui du refinancement des navires alors que les personnels sont étrangers et les navires immatriculés en Italie et que ce refinancement est prévu dans un

cadre national français. En effet, sous pavillon italien, le personnel coûte 62% moins cher que sous pavillon français. Pourtant l'Etat semble impuissant. En fait, les prix pour la Corse sont sensiblement plus élevés que pour des départs vers la Sardaigne ou la Sicile pourtant plus éloignées, donc demandant plus de dépenses de carburants. Pour Pierre Mattei, principal actionnaire de la Corsica, il ne faut pas changer un système qui marche, alors que le président de la Collectivité de Corse, Gilles Simeoni, refuse que la Corsica-Sardinia Ferries puisse devenir le seul opérateur entre la métropole et la Corse de par sa position hégémonique. La première manche a été remportée juridiquement par Pierre Mattei qui devrait recevoir 86,3 millions d'euros de la Collectivité de Corse. Mais rien n'est encore définitivement acquis.

La Baie des Anges perdus

La pression économique et démographique sur le rivage et les eaux de la baie des Anges a de terribles conséquences sur le monde marin. Un film réalisé par France Nature Environnement, où scientifiques, élus en charge de l'environnement à Antibes et à Nice, responsables administratifs y apportent, dans un esprit de coopération, leurs contributions. Il y est question du port de Nice avec des visions bien divergentes quant à son futur. Donc, 52 minutes à consacrer à notre ville, à notre rivage, à la vie et à notre port en regardant le film **La Baie des Anges perdus**.

<https://coexistences.fnepaca.fr/2021/04/19/la-baie-des-anges-perdus/>



Selon la légende chrétienne, des anges ont ramené l'embarcation contenant le corps martyr de sainte Réparate, au III^e siècle, de Judée sur le rivage niçois, d'où le nom de l'actuelle baie des Anges. Mais en réalité, il ne s'agit pas des anges célestes mais d'un poisson cousin du requin et de la raie, l'ange de mer. Ce dernier, inoffensif en dépit de sa grande taille disparaît de nos rives. Selon l'histoire locale, ce sont des pêcheurs niçois qui auraient donné ce nom à notre baie, en raison de la présence

de très nombreux anges de mer, ramenés dans leurs filets à cet endroit. Ces poissons vivent sur les fonds marins et possèdent des ailerons perpendiculaires ressemblant à des ailes.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@angaev.fr



www.anqaev.fr

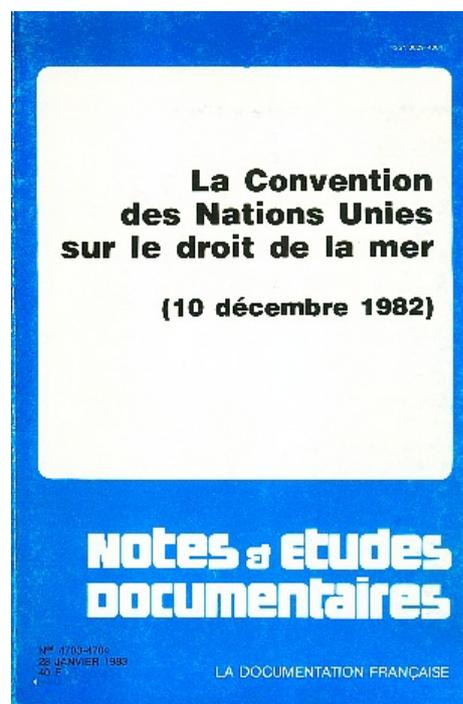


Les Conventions internationales sur le droit de la mer

Plusieurs conventions furent signées à Genève, de février à avril 1958 à Genève par 86 Etats. Elles délimitaient les pouvoirs des Etats sur leurs eaux territoriales et le principe de liberté dans les eaux internationales. La décolonisation imposa une première révision pour faire place aux nouveaux Etats maritimes et un Comité des fonds marins a été institué par l'Organisation des Nations Unies.

Le 10 décembre 1982 était signée la première Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer. Une véritable percée du concept de « finitude des océans et des mers » ainsi que de leurs ressources est inscrite dans le droit international. La conscience d'une mise en danger de l'intégrité du monde marin par l'accroissement des moyens techniques d'exploitation de ces mêmes terrains est notée. Le passage d'un droit de l'abondance à celui du partage et de la préservation devenait la norme. L'article 194 impose des mesures visant à prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin ; l'article 195 exige de ne pas déplacer le préjudice ou les risques et de ne pas remplacer une pollution par une autre, enfin l'article 196 demande la préservation du milieu marin en évitant le transfert d'une espèce d'un milieu vers un autre. Le terme « d'espèces invasives » n'était pas encore utilisé.

Les articles 200, 204, 205 organisent la coopération internationale autour de la surveillance des risques de pollution et des effets de cette dernière. Enfin, les articles 207 à 212 réglementaient le droit international et le droit interne pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution en milieu marin. Deux articles (211 et 212) intéressent tout particulièrement les riverains des ports. Le premier est consacré à la pollution en provenance des navires et le second à celui d'une pollution du milieu marin par une pollution d'origine atmosphérique.



Les juges et l'environnement

Souvent notre journal indique tel ou tel jugement ou arrêt en provenance soit du Conseil Constitutionnel, soit de la Justice pénal (Cour de Cassation, Cours d'appel, tribunaux correctionnels), soit de la Justice administrative (Conseil d'Etat, Cour des comptes, Cour Administrative d'Appel, tribunaux administratifs). En effet, la Justice administrative comme la Justice pénale ont à délibérer et juger en matière de défense de l'environnement. Les juges européens participent aussi à la mise en place d'une justice s'étoffant d'une forte jurisprudence environnementale. Ainsi les derniers arrêts du Conseil d'Etat condamnant l'inaction du Gouvernement français en matière de protection de la qualité de l'air s'appuient-ils sur des arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne.



Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@angaev.fr



www.anqaev.fr

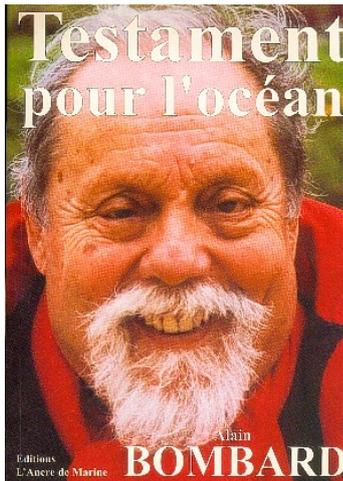


Or, le 21 mai, à l'initiative du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation et de l'Ecole de la magistrature, juges, juristes, administrateurs, chercheurs se sont retrouvés autour de la thématique « Environnement ». Ce décloisonnement juridique autour des enjeux juridiques de l'environnement ne peut être que bénéfique. Nous espérons obtenir un compte-rendu des débats ouverts.

Grâce à la recherche et au développement, les moteurs des bateaux peuvent être moins polluants

Travaillant en concertation avec la Direction générale de l'Armement à Toulon, la PME FlexFuel Energy Development propose un dégrèvement des moteurs marins, y compris sur de puissants navires, permettant de gagner 30% sur les coûts d'entretien, 12% sur la dépense en carburant et 30% d'émission polluantes en moins. Les références sont dans la page du « mag-éco » du Nice matin du 31 mai 2021. Il faut que les pouvoirs publics et les armateurs encouragent pleinement les initiatives technologiques de ce genre.

Le testament d'Alain Bombard



Il y a vingt ans, en 2001, Alain Bombard, médecin, biologiste, scientifique, aventurier qui avait parcouru tous les océans et toutes les mers du monde, publiait son dernier ouvrage peu avant sa mort en 2005 à Toulon. Cet homme passionné et passionnant aimait la mer et les océans. Dès 1965, appuyé par Paul Ricard, il se lança dans la défense de la Méditerranée contre les « boues rouges » issues de l'exploitation de la bauxite et de sa transformation en aluminium. Cette pollution impactait gravement la côte provençale. Il a été secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Environnement dans le premier gouvernement de François Mitterrand (22 mai - 23 juin 1981). Peu diplomate, il est obligé de quitter cette fonction. Mais, en dépit de l'adversité, il a continué ce combat singulier pour la défense du monde marin et pour que l'humanité vive en harmonie avec ce dernier tout en mettant en garde contre la pollution qui assassine l'océan tue l'homme en même temps. *Testament pour l'océan*, par Alain Bombard, éditions de l'ancre marine, 1982

Cotisation 2021 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2021.

Rappel : La cotisation reste inchangée depuis la création de l'association : **20 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ...

Nous rappelons à tous de régulariser leur cotisation 2021, qui peut être effectuée à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par chèque à l'ordre de l'ANQAEV à l'adresse ci-dessous :

Le Bureau de l'ANQAEV

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@angaev.fr